

ARRETE DU MAIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2017

Publication : 25/07/2017

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU l'article R.610-5 du code pénal,
- VU la demande présentée par Monsieur Jean-Philippe BEGUIN représentant l'association de Mise en Valeur du Patrimoine de Bridiers, 27 rue de Lavaud, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux préparatoires de la Fresque Historique à la Tour de Bridiers, du jeudi 27 juillet 2017 à 8 h 00 au mercredi 09 août 2017 à 20 h 00.

CONSIDERANT que cette manifestation ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'elle nécessite la mise en place d'une réglementation de l'accès au site.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous respect des conditions suivantes.

Article 2 : Le site de Bridiers sera fermé au public (sauf pendant les représentations de la fresque), à compter du jeudi 27 juillet 2017 à 8 h 00 jusqu'au mercredi 09 août 2017 à 20 h 00.

Article 3 : Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-cinq juillet deux mille dix-sept.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur L'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Souterraine,
- Monsieur BEGUIN Jean Philippe

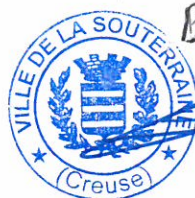
Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le..... en adjoint

Etienne LEJEUNE



Le Maire,

Jean-François MUGUAY